Communiqué

Santé

Annonce d'un plan d'action pour des services de santé équitables

30 novembre 2012

Renseignements pour les médias

FREDERICTON (GNB) – Le gouvernement provincial a annoncé, aujourd'hui, son plan d'action en vue d'assurer la distribution équitable des services de santé.

Mélanie Sivret, communications, ministère de la Santé, 506-444-3821.

« Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu de fournir à la population du Nouveau-Brunswick des services de soins de santé de la plus grande qualité qu'elle mérite et dont elle a besoin, et ce, sans obstacle linguistique », a affirmé le ministre de la Santé, Hugh Flemming. « Ce plan d'action est une étape importante pour assurer davantage d'équité au sein du système de santé. »

Le plan d'action comprend une liste de nouveaux services et de services améliorés dans toutes les régions de la province qui sont conçus pour combler les écarts réels dans le système de santé du Nouveau-Brunswick. Il respecte l'engagement du gouvernement provincial d'améliorer la répartition des services pour la population francophone de l'ensemble de la province.

« Tous les Néo-Brunswickois ont droit d'obtenir des services de santé dans la langue de leur choix », a dit M. Flemming. Ces services doivent être viables, sécuritaires et de qualité, et il doit y avoir un volume de patients suffisant pour qu'ils soient rentables et qu'ils permettent de maintenir l'expertise clinique. »

Le plan de cinq ans comprend les éléments suivants :

- Dans la région Chaleur : établissement d'un programme provincial de chirurgie d'implant cochléaire; désignation de la chirurgie de l'obésité comme composante d'un programme provincial; augmentation des services de neurologie; amélioration des services de chirurgie plastique; partage d'un service de rhumatologie avec la région de Restigouche; et désignation de l'Hôpital régional Chaleur à titre de centre hospitalier universitaire affilié.
- Dans la région de Restigouche : partage d'un nouveau service de rhumatologie avec la région Chaleur; et désignation de l'Hôpital régional de Campbellton à titre de centre hospitalier universitaire affilié.
- Dans la région d'Edmundston : établissement d'un nouveau programme de gestion de l'insuffisance cardiaque; établissement d'un nouveau service de rhumatologie; et désignation de l'Hôpital régional d'Edmundston à titre de centre hospitalier universitaire affilié.
- Au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont de Moncton : désignation du programme d'oncologie obstétrique et gynécologique comme service provincial; établissement d'un centre d'étude du sommeil; augmentation des services de neurologie; désignation de la chirurgie de l'obésité comme composante d'un programme provincial; établissement d'un programme provincial de greffe de la cornée; désignation de l'équipe provinciale d'intervention pour les agents pathogènes de niveau 4 et du laboratoire de virologie comme service provincial; et améliorations des ressources en oncologie.
- Dans l'ensemble du Réseau de santé Vitalité : établissement d'un nouveau programme d'infirmières chargées des examens dans les cas d'agression sexuelle; embauche d'un coordonnateur régional des services spirituels et de pastorale; amélioration des services de pédopsychiatrie; et promotion d'une vocation d'enseignement.

L'accès aux services et aux programmes sera également amélioré pour les francophones vivant dans les régions desservies par le Réseau de santé Horizon à Saint John, Fredericton et Miramichi.

Des études de faisabilité seront réalisées pour l'établissement d'un laboratoire de cathétérisme cardiaque, d'un centre de traitement des dépendances aux opiacés, des services de réadaptation intermédiaires pour la région du Nord, et d'un programme de gériatrie.

À l'avenir, les nouveaux services seront seulement ajoutés au système de soins de santé du Nouveau-Brunswick s'ils sont conformes aux principes de viabilité financière et clinique, de sécurité, de qualité et d'un nombre suffisant de patients. Si un nouveau service est ajouté ou étendu, il sera offert, lorsque cela est possible, dans la régie régionale de la santé qui ne l'offre pas à l'heure actuelle.

« Les soins de santé sont une priorité absolue dans la vie des gens du Nouveau-Brunswick, et notre gouvernement est déterminé à protéger et à améliorer ce système qui nous tient tant à cœur », a déclaré M. Flemming.

30-11-12

Tout le contenu © 2012 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Tous droits réservés.